

artère de cette paroisse, en la rue des Récollets, que l'artiste a vu le jour. Aussi, en 1811, également, la mêla-t-on aux fêtes qui accompagnèrent l'inauguration de la place Grétry. A cette époque, Pierre-Joseph Henkart encore, dans un compte-rendu des festivités, signalait la dernière partie de la solennité en l'honneur de Grétry:

« Le cortège, en quittant la place Grétry, s'est rendu dans la rue voisine qui l'a vu naître; elle était entièrement tapissée de verdure. La maison où fut son berceau était couverte de pyramides; le soir elle fut illuminée; des couronnes y étaient appendues en offrande. Au dessus de la porte, sur une table de marbre, étaient inscrits en lettres d'or, ces mots

Ici

Est né André Erneste (sic) Modeste

GRETRY

Le 11 février 1741

« Là le cortège immense s'est arrêté, ému, attendri... O Grétry, cette place publique, ce monument de marbre vivront longtemps dans ta patrie; ils vivront moins encore que ton nom et tes ouvrages.

« C'est la même dalle commémorative qu'on retrouve sur la maison n° 28, rue des Récollets, où est né Grétry. A vrai dire le bâtiment qui a reçu le grand compositeur n'existe plus, mais il se dressait à cet emplacement. C'était une habitation de modeste apparence. Le rez de chaussée de la façade se composait de grossières pierres de taille et de fenêtres à meneaux et à grilles, sans ornement. Une seule large fenêtre éclairait l'unique étage formé de briques et de charpentes en bois.

« Lors des fêtes qui ont accompagné le rapatriement du cœur de Grétry, en 1826, la modeste demeure avait été décorée d'un arc de triomphe où ces deux vers ressortaient en lettres de feu:

De ce réduit fameux par sa simplicité

Grétry prit son essor vers l'immortalité.

« Dans cette maison heureusement rétablie en son état primitif pour la circonstance, ont été transférées les collections rassemblées par M. Radoux, ancien directeur du Conservatoire royal de musique. C'est ce musée, installé dans ce milieu populaire, que le Roi Albert lui-même daignera inaugurer solennellement ce dimanche, pour perpétuer la mémoire du grand musicien. »

Terminons en ajoutant, toujours d'après l'auteur des *Rues de Liège*, qu'au milieu du siècle dernier, la Maison Grétry appartenait à la famille Dubois-Desoer. « Voulant perpétuer les souvenirs attachés à la maison où est né Grétry et en affecter le revenu à l'encouragement des études musicales », Mme Veuve Dubois, par acte avenant devant M<sup>e</sup> Moxhon le 31 mars 1859, fit donation à la Ville de la maison appelée Maison Grétry (n° 459 ancien). Cet acte oblige la Ville à entretenir le bâtiment avec soin, en parfait état de réparation et à conserver à perpétuité, sur la dalle de marbre de la façade, l'inscription en lettres d'or.

Actuellement, la dalle de marbre est remplacée par une pierre sculptée dans le style du temps et au milieu de laquelle on a eu soin de reproduire l'ancienne inscription (avec la faute: *Erneste* pour *Ernest*).

O. COLSON.

## RÉPONSES

**La maison de la Ville d'Amsterdam** (ci-dessus p. 274). — M. le curé de Filot nous fait l'honneur de nous écrire, pour nous informer que les registres de la fabrique ne fournissent aucun renseignement sur la question proposée.

Il ajoute: « Les bancs de l'église de Filot n'auraient-ils pas appartenu tout d'abord à une paroisse de la ville de Liège par exemple? Sous le régime hollandais, rien d'extraordinaire que dans les églises un certain nombre de places fussent réservées aux représentants du pays, fonctionnaires, etc. »

**Musiciens wallons en Espagne et en Portugal au XVI<sup>e</sup> siècle** (ci-dessus p. 496). — Les recherches réclamées ont été faites par Edmond Vander Straeten, qui en a consigné les résultats dans: *La musique aux Pays-Bas*.

Il en est question dans tous les volumes et j'ai eu souvent l'occasion de citer cet auteur dans ma biographie de Jean Taisnier, d'Ath, l'un de ces musiciens (1). Outre cela, il leur consacre deux volumes le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> intitulés: *Les musiciens néerlandais en Espagne* (Bruxelles, Van Trigt, 1885 et 1888). Inutile de dire que parmi ces Néerlandais figurent quantité de Wallons. L'auteur nous prévient, du reste, en note de la page 5, (tome VII), que le terme de Flandre est pris invariablement dans la large extension que les écrits du moyen-âge lui donnent.

J. DEWERT.

**Les femmes wallonnes, ce qu'on en a dit** (XVIII à XX; XXI, 498). — « On voit sur le bord de la Meuse, de belles allées, où les Dames se promènent dans la belle saison. On dit communément que cette ville a trois choses particulières, qu'elle est: 1<sup>o</sup> l'Enfer des femmes, à cause du travail excessif auquel elles sont obligées, 2<sup>o</sup> le Purgatoire des hommes, parce qu'ils sont presque tous gouvernés par leurs femmes et 3<sup>o</sup> le Paradis des Moines, par les riches Prébendes et Canonicats, dont ils jouissent. » (Jean HUBNER, *La Géographie Universelle. Traduite de l'allemand*. Basle, 1746, t. VI, p. 5).

CHRISTIAN BECK.

**Aubette, mot français** (XVII; XIX, 336). — En dialecte givetois, on appelle *obète* une « cabane, petit refuge où les douaniers font fac-

(1) 1912. Annales du Cercle archéologique d'Ath, tome 1, 1912 (paru en 1913) Jean Taisnier, par J. Dewert, pp. 1 à 36.

tion; autrefois, ils se tenaient sous une sorte de berceau formé d'arbrisseaux dont les branches recourbées et entrelacées formaient un abri précaire. (WASLET, in *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, de Sedan, n° de juillet-août 1913).

**Un blason des Tournaisiens** (ci-dessus p. 496). — Le mot *tournisien* n'est pas de mon invention. Il est très répandu au pays de Charleroi et se dit d'un individu qui sait « tirer la carotte ».

CAMILLE MALBURNY.

✦✦✦ Le mot *tournisien* est un qualificatif fréquent dans les dialectes wallons du pays de Charleroi. Son sens est: malhonnête, peu scrupuleux dans le choix des moyens. Serait-ce un dérivé du mot « tour » (dans le sens de friponnerie)? *I n'a pont d'fijète à li, c'est in tournisien*, dit-on de quelqu'un qui a l'habitude de duper les gens. Pour ma part, je n'ai jamais pensé qu'il y aurait dans cette épithète une allusion quelconque à nos amis de *Cheonq Clotiers*.

AR. CARLIER.

✦✦✦ Dans la région de Charleroi, *tournisien* se dit de celui qui tourne à tous les vents, qui change facilement d'avis, à qui l'on ne peut se fier, qui passe du blanc au noir selon les circonstances. Ce mot n'a donc rien de commun avec les habitants de la cité des *Cheonq Clotiers*.

JULES VANDEREUSE.

✦✦✦ Dans la région de Fontaine-l'Evêque, l'épithète *tournisien* est souvent adressée comme plaisante injure, aux gens à *tournaures* (mensonges). Il n'a rien de commun avec le nom des habitants de Tournai.

ALFRED D.

✦✦✦ Le mot est aussi connu à Namur, dans le sens d'enjôleur, menteur, trompeur, « qui fait des tournaures », des inventions malicieuses pour détourner l'esprit des autres en vue, le plus souvent, de les « rouler ». Il n'y a là rien qui se rapporte à Tournai.

LOUIS LOISEAU.

✦✦✦ Les Tournaisiens n'ont jamais, que je sache, porté le nom de *Tournisiens*, mais celui de *Tournésiens*. Le mot qu'on relève ici se retrouve dans le patois de Genappe, analogue à celui de Charleroi. Il signifie: qui joue des *tours*, *tire des plans*, emploie des *tournaures*, tous mots wallons qui ont le sens de faux-fuyants, mauvaises excuses, mensonges. Cette épithète est adressée, par exemple, aux enfants qui font l'école buissonnière, exécutent de travers les ordres reçus, et qui inventent mille raisons pour excuser leur négligence ou leur mauvaise volonté.

JULES DEWERT.

**Aller à la messe sans tablier** (XVII, 243). — Ce dicton ancien, relevé par M. Body dans un acte de 1671, s'expliquait assez par le contexte: Jean Godfrin-Xhruet, de Spa, comparait devant la justice

du lieu, se plaignant de ce que Jehenne, sa sœur, avait injurié et diffamé, notamment, sa femme, en disant, entre autres vilénies, que celle-ci « alloit à la messe sans *vantrin* (tablier), comme une p... ».

Le mot y est, et non pour la rime, semble-t-il.

Le *Mercur de France* (1<sup>er</sup> sept.), dans une étude de M. Pierre Champion, sur les Clercs et Ecoliers au temps de François Villon, rapporte qu'au XV<sup>e</sup> siècle, à Paris, il était enjoint aux filles de joie de ne pas porter sur leurs robes et leurs chapeaux, des boutonnières d'argent ou dorées, des perles, des ceintures d'or ni d'argent, etc., ainsi que des boucles d'argent à leurs souliers. Les grandes et honnêtes dames tenaient à conserver le privilège de ces trompeuses extravagances. Il ne paraît pas, en effet, que le simple maintien eût suffi. Car les moralistes ne se lassaient pas de recommander aux dames sages d'avoir le regard timide, de se montrer « humbles et vergongneuses, non mie effrontées comme sont les folles femmes, etc. »

Si l'on tenait tant, dans la grande capitale, à interdire à ces malheureuses la richesse et l'ornementation du costume, c'est que de tout temps elles n'ont eu que trop de tentances à s'orner pour se faire valoir et attirer l'attention des hommes. Ce qui était chez les dames riches l'exercice d'un droit naturel, devenait chez celles-là un abus, préjudiciable aux femmes honnêtes par la confusion possible, dès lors, entre les unes et les autres.

Or, tandis que les règlements de police de Paris nous font constater l'état d'esprit des grandes dames fortes de leur honnêteté, le dicton spadois nous montre le sentiment des petites gens qui n'étaient pas moins fêrués de la leur.

Pour le peuple, le tablier était et reste encore le signe de l'honnête travail de la ménagère. Qu'une femme l'abandonnât ostensiblement, se montrât honteuse ou dédaigneuse de le porter, il n'en pouvait résulter à son détriment que ridicule ou compromission. La satire ou la mauvaise foi devait affecter de croire tout de suite qu'elle singeait la coquetterie qui est de droit chez les femmes riches, ou qu'elle tendait au désœuvrement qui est la caractéristique de certaines autres.

Il reste encore quelque chose de ce sentiment chez le peuple de nos petites villes et de nos faubourgs, malgré le rapprochement des classes qui facilite l'unification des modes. Au surplus, il est trop naturel, par exemple, que les honnêtes filles trouvent scandaleux que certaines de leurs compagnes se montrent tout à coup ornées de bijoux, fussent-ils même faux.

O. C.



## LES LIVRES

### BEAUX-ARTS

E. J. SOIL DE MORIAME: *Les anciennes Industries d'art tournaisiennes à l'Exposition de 1911*. Tournai, Casterman. Un vol. in-12. 391 p. et 190 grav. et planches.

M. Henry Hymans, en classant Tournai parmi les villes d'art célèbres rendait à la vieille cité franque un hommage mérité, mais qu'elle prit à cœur de justifier surabondamment. L'Exposition de 1911 mit en lumière les trésors les plus ignorés de la production tournaisienne, à côté de ses richesses déjà réputées; si les tapisseries et les porcelaines jouissaient d'une admirable renommée, les œuvres des tailleurs «d'ymaiges» et des graveurs de lames étaient restées longtemps confinées dans l'ombre inglorieuse des chapelles et des sacristies. Quelques archéologues, dont furent notamment Waagen et J. Rousseau, étaient seuls à les estimer et à voir en elles les témoignages d'un temps où la cité de Childéric florissait comme devait florir plus tard Bruges, Gand, puis Anvers. L'Exposition de 1911 les rassembla. On fut frappé de la beauté de leur style; le réalisme des sculpteurs un peu antérieurs à la Renaissance italienne, individualisant les visages et ennoblissant les drapés, se retrouvait vivant dans certaines effigies, telles celles de Jacques Isach et de sa femme, du début du XV<sup>e</sup> siècle, de Lancelot de Bertaimont, à quelques années de là, de Robiers li Rois, ou de Jehan Mariscau, tandis que certaines images idéalistes, dont la Sainte Anne, de la Cathédrale, pouvaient être sans discrédit, confrontées avec d'aucunes du portail de Reims. Les bas relief de Jehan Fiefves (1425) atteignait, par sa mise en page et son émotion, aux limites du grand art. Au moment de l'Exposition, M. Cloquet pouvait écrire qu'on connaissait une vingtaine

de ces tableaux de pierre. Les enquêtes érudites de M. Soil de Moriamé permettent de porter leur nombre à plus de cent; disséminés dans le Nord de la France, le Hainaut et jusque dans la Cathédrale d'Amiens, ils prouvent à la fois, l'intensité de la production tournaisienne et la réputation dont elle jouissait. Cette réputation continue, au reste, celle des fonts baptismaux, dont MM. Lagrange et Cloquet ont pu, jadis, dresser un si imposant inventaire. Le livre de M. Soil de Moriamé apparaît comme la synthèse des recherches nombreuses faites jusqu'à l'heure présente; enrichi de CXC admirables planches, il fournit à l'étude le plus précieux, le plus définitif des documents; l'érudition, le goût et la piété aux ancêtres y ont également collaboré et nous insisterions davantage à son endroit si nous ne craignons de répéter, en les résumant, les aperçus si judicieux consacrés, naguère, dans cette revue même, à l'évolution des Arts tournaisiens, par MM. Houtart et Soil de Moriamé.

### POÉSIE

EDOUARD WACKEN (1819-1861): *Œuvres choisies*, avec préface de Louis PIÉRARD. Bruxelles. Lamertin, 1913.

Il est devenu de croyance vulgaire qu'aucune page de l'abondante littérature qui sévissait chez nous, avant 1880, ne mérite d'être citée. La *Jeune Belgique* serait, à en croire cette légende, un étrange phénomène de génération spontanée. M. Wilmotte, dans un chapitre de sa *Culture française*, s'est attaché à nous montrer un groupe précurseur à Liège, vers 1850, dont le plus intéressant poète fut Edouard Wacken: on retrouve dans ses vers une grâce sentimentale un peu germanique, un amour de la terre natale chanté avec émotion en un temps où l'émotion fut si souvent de commande, qui ne permet pas de les négliger tout à fait. Il fut, en outre, un dramaturge apprécié, si point toujours heureux. En republiant un florilège de ses œuvres, l'éditeur Lamertin fait œuvre pie pour sa mémoire et œuvre utile pour l'histoire de nos lettres. C'est ce qu'en une charmante préface dit succinctement Louis Piérard.

DOM BRUNO DESTREE: *Impressions et souvenirs*. Paris, Bloud, 1913.

Dom Bruno Destree vient d'ajouter aux grâces préraphaélites de ses *Poèmes sans rimes*, aux noblesses d'évangile d'*Au milieu du chemin de notre vie*, une œuvre qui participe de l'élégant dessin du premier de ces livres et de la grave inspiration du second. Ses *Impressions et souvenirs* sont à la fois d'une sensibilité très fine, d'une rare qualité d'âme et d'un style très personnel et très pur. Leur originalité provient de ce que l'auteur n'en a recherché aucune; il n'est rien qui lui plaise comme la simplicité; ni ses visions, ni ses pensées ne supportent la complication et il semble même affecter d'enrober dans une langue sans recherche des sentiments tout en lignes, doux et paisibles. Aussi, quand il pare sa phrase d'une image fastueuse, scintille-t-elle plus noblement, comme un bijou ancien, chargé de perles et de pierres, sur un vêtement strict et modeste. Ses impressions sont surtout des impressions d'art

et ses souvenirs, des souvenirs de voyage. Son esprit s'avoue nostalgique de Florence, ville des fleurs «qui porte dans ses armes le lys rouge»: il songe à son décor de gracieuses collines, à ses églises: Sainte Croix, où sont les Giotto, Sainte-Marie Nouvelle, avec son cloître vert, San Michele, de marbre blanc, pourpre et or, Sainte-Marie-Madeleine que grandit la mémoire exaltée de Savonarole; il songe à son marché, où les fréziàs, les mimosas et les azalées entourent de leurs parfums et de leurs couleurs le sanglier de bronze de Pietro Tacca. Les six poèmes qu'il consacre à la cité toscane sont d'une tranquille clarté de matin italien. L'atmosphère en est adorablement florentine et, par le naturalisme souriant de la foi qui s'épanouit dans les dernières strophes de chacun des chants, purement franciscaine. Le même esprit s'avoue dans la série des *Poèmes religieux*, qui achèvent le livre: «Lumière, dit le poète, que tu es belle, ô Lumière du matin, que tu es douce, fraîche, resplendissante, et quelle pureté, et quel renouveau de jeunesse, et quelle paix heureuse tu mets au cœur». Ainsi, sa vision et sa célébration de Dieu ne se séparent point de celles de ses œuvres. Il cherche son image dans les plus harmonieuses formes naturelles. Sur cette harmonie prennent modèle les cadences de sa prose musicale, d'une fluide délicatesse, faite pour ravir ceux qui se montrent soucieux d'un rythme élégant et libre.

LUCIEN CHRISTOPHE: *Les Jeux et la Flamme*, poèmes. Mons, édition de «Flamberge».

La poésie d'aujourd'hui dédaigne de prendre des airs penchés, des attitudes fatales et de se parer d'étincelantes mélancolies; elle ne cherche ni les sentiments compliqués, ni les expressions inattendues; parfois même, elle recherche une simplicité exagérée et elle se plaît dans une façon de névrose optimiste. Lucien Christophe est, à ces deux points de vue, un vrai poète d'aujourd'hui: on prévoit, dans la joie de son inspiration, une pointe de parti-pris et sa langue demanderait quelquefois à être surveillée d'un peu plus près. Mais ces défauts ne sont pas de ceux qu'on ne corrige point. Au contraire: ils participent de l'abondance d'une nature qui cherche sa discipline et ils sont la rançon inévitable d'un don bien rare: le lyrisme. La pensée de Lucien Christophe se développe comme une danse; elle exulte; elle trépigne quelque fois, ivre d'elle-même. Et, pareils à une flottante draperie, les mots enveloppent cette danse; ils chatoyent autour d'elle: tantôt, leur rythme se casse, en plis menus:

Mille petites promesses claires se croisent.  
Le jour est beau. Le monde est beau. Bonté des hommes...  
Le matin a la goût des fondantes framboises...

tantôt, il se déplie large et plâne noblement:

Mais le ciel, accueillant les clartés décroissantes,  
N'est plus qu'un lac paisible où s'éloigne une rumeur;  
S'il faut être joyeux devant l'aube naissante,  
Il faut être pieux, devant le jour qui meurt.

Toujours, il se pare d'images élégantes et naturelles, jaillies d'une émotion directe:

Une ombre se répand sur tout le paysage,  
Comme une herbe inclinée au passage des faux.

... .. et la pluie sur le sol,  
En tombant, fait le bruit des gousses qui éclatent.

Une atmosphère fraîche et ensoleillée, parfumée de sève et de fleurs, encourage ces jeux naturalistes. Lucien Christophe avoue préférer la vie à sa transposition esthétique:

L'or, la pourpre, les lys, les violons, les flûtes,  
Que savamment, tu fais alterner dans tes chants  
Ne t'ont pas procuré de plus fières minutes,  
Qu'un insecte, un brin d'herbe, ou une fleur des champs.

Un tel crédo, au seuil d'un livre, tranquillise celui qui s'en approche; il est assuré de rencontrer par delà les artifices littéraires du poète, le cœur battant d'un homme.

JOHN LITTLEBIRD: *La Guitare enchantée*, six poèmes, traduits de l'anglais par Arthur Cantillon, avec une préface de POLYDORE FLANDRE. Mons, édition de «Flamberge».

Le poète anglais, dont M. Cantillon vient de traduire quelques vers, s'appelait à la vérité, Canontill. Une sensibilité railleuse et naïve (ces adjectifs sont loin d'être incompatibles), une imagination encline aux grands voyages immobiles du rêve, vers des Japon de paravent, des vergers fleuris de chanson populaire et des vieux Paris d'almanach, le don d'un très désinvolte langage, tel fut le lot à lui départi par dame Littérature, sa marraine; comme cette marraine n'est point chiche de philosophie, elle lui octroya le sens très précieux d'être content de son sort et d'aimer beaucoup la vie:

Il faut si peu pour subsister:  
Un morceau de pain, un peu d'eau,  
De temps à autre et pour trois pences de brandy,  
Du feu, un abri..., c'est assez,  
Et même le brandy n'est pas nécessaire.

Je vous permets une lecture:  
Celle de la bible ou celle de Virgile,  
Rien autre, et c'est assez.  
D'ailleurs, vous le verrez, là bas, les lectures  
Vous paraîtront stupides et les plus beaux écrits  
Fades, devant la beauté de la vie.

Tel est le ton de ce charmant petit livre, qui éclaire d'un jour si spirituel, la figure de M. Canontill, pardon... Cantillon et qui permit à Polydore Flandre d'ajouter un intéressant article au dictionnaire des mystifications littéraires.

LOUIS BOUMAL: *La Repentance Tristan*. Liège, édition des «Clochers de Wallonie».

M. Louis Boumal imagine une version inédite de la légende de

Tristan et d'Yseult: ayant cherché en vain la mort sur le rivage breton, le jeune prince a pris la mer et après un long temps de voyage, il est venu s'échouer dans une anse de l'Ourthe. Là, il récupère le calme que le tumulte des aventures lui avait ravi. Il se guérit au contact des lignes nobles et calmes des collines mosanes et des teintes atténuées de nos paysages. Mais la réapparition de son amie renouvelle en lui la blessure de la passion et du remord et il brise ses amarres pour chercher dans un lointain naufrage, le néant et la trêve. Cette légende, contée avec simplicité, dans une langue d'une grande sûreté en demi teintes, et sur un rythme de récitatif, animé par des coupes prestes et courtes, a permis à M. Boumal d'évoquer quelques coins de l'Ourthe inondée qui transposent avec bonheur dans le domaine littéraire les précieuses et fines qualités d'un Auguste Donnay. Son œuvre est bien wallonne; elle est plus spécialement mosane et dénote, mieux affirmée que dans ses *Poèmes en deuil*, une émotivité rare, harmonisée par la plus ferme discipline classique.

RICHARD DUPIERREUX.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION. — Jean Maréchal: *Sur les Routes* (A. E. B., Bruxelles). L. Aubrion: *Pierres d'Ardenne* (Doumont et Venquier, Bruxelles). Georges Springael: *Nuages d'Aube* (Ed. du «Falot», Bruxelles). Paul Dommartin: *Impressions d'Égypte* (sans nom d'édition). Eva Papeux Zanardelli: *Quelques Pensées* (Cuppini, Bologne). Hector Voitureux: *Le Cœur de Renaud* («La Province», Mons). Paul Mélotte: *Quelques vieilles chansons* («Le Cri de Liège», Liège). A. de Bersaucourt: *Thomas Braun* («Marches de l'Est», Paris). Il sera parlé de quelques-uns de ces livres dans une chronique prochaine

o o o

## HISTOIRE

EDOUARD PONCELET et ERNEST MATTHIEU: *Les Imprimeurs montois*. Mons, Dequesne, 1913. In-8°, 272 pages.

L'ouvrage que la Société des Bibliophiles belges séant à Mons vient de faire paraître, sous le n° 35 de ses publications, n'est pas un supplément à la Bibliographie montoise qu'Hippolyte ROUSSELLE a publiée en 1868 sous le nom d'*Annales de l'imprimerie à Mons*: c'est le complément indispensable qui vivifie cet important travail.

Rousselle avait relevé scrupuleusement les titres de tous les livres et de toutes les publications qui étaient sortis des presses montoises de 1580 à 1856 et Devillers avait, en 1870, complété ce répertoire des ouvrages imprimés à Mons. Mais l'un et l'autre s'étaient bornés à de brèves notes sur les imprimeurs eux-mêmes; ils n'avaient parlé qu'incidemment de la carrière et de la vie de ceux qui font la toilette du livre, de ceux qui le présentent au public.

MM. P. et M. ont entrepris de nous faire connaître les imprimeurs montois, de rappeler leurs origines, leur importance, leurs mérites, leur influence: leur tâche a été fructueuse. Ils font défiler

devant nous tous ceux qui depuis Rutger Velpius (1580-1585), Charles Michel (1586-1627), Lucas Rivius (1604-1618) jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, ont travaillé à Mons dans l'art de la typographie: les Wautré (1623-1659), les Havart (1628-1722), les de la Roche (1659-1705), les Migeot (1663-1745), les Varret (1718-1785), les Wilmet (1730-1797), les Plon (1746-1778), les Hoyois (1772-1862), les Bocquet (1783-1808), les Lelong (1785-1858), les Monjot (1788-1875), les Masquillier et les Dequesne (depuis 1838), les Manceaux (1847-1891), les Thiemann (depuis 1856), les Desguin (depuis 1872), les Boland (depuis 1895), etc., etc.. Ils nous font connaître leurs familles, les vicissitudes de leur existence, les conditions de leur travail, leurs salaires et ceux de leurs ouvriers, leurs habitations, leur prospérité et quelquefois, hélas, leur décadence.

Ce travail, très luxueusement édité, comme le sont toutes les publications des Bibliophiles belges séant à Mons, est illustré de nombreuses vignettes: lettrines et marques d'imprimeurs tirées sur les bois originaux, reproductions de titres d'ouvrages; et de deux planches hors textes: intérieur d'une imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle et fac-simile du premier journal imprimé à Mons, en 1786.

JULES BECKER: *Un établissement d'enseignement moyen, à Mons, depuis 1545*. Mons, Dequesne, 1913. In-8°, 619 pages.

Dans son avant-propos, l'auteur de ce gros volume déclare qu'il a voulu situer l'établissement dont il s'occupe dans chacune de ses transformations; en reproduire, aussi exactement que possible la physionomie particulière à l'époque où les collèges avaient leur vie propre et toutefois ne pas négliger le point de vue général, afin d'apporter une contribution si modeste qu'elle soit, à l'histoire de l'enseignement secondaire en Belgique.

Après une introduction traitant de l'enseignement moyen à Mons au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur nous fait connaître le collège de Houdain, créé en 1545 par le Conseil de la ville de Mons, pour éviter toutes les difficultés qu'entraînaient l'intervention des magistrats communaux dans la direction de l'école de St-Germain, qui appartenait au chapitre de ce nom (cette dernière école disparut dès 1575). Il nous fait connaître son organisation, ses règlements, ses programmes, ses méthodes, la manière d'intervenir du magistrat et du conseil de la ville, les recteurs de l'établissement, ses maîtres, ses locaux, ses étudiants et leurs succès, ses bienfaiteurs. La rivalité qui s'éleva entre le collège et celui des Jésuites établi en 1598 (avec des subsides du Conseil de ville) et qui amena de multiples conflits entre les élèves des deux établissements, n'a été qu'à peine esquissée par M. B...

Après 1774, le collège est englobé dans les réformes pleines de sollicitude que Marie-Thérèse fit subir en notre pays à l'enseignement moyen. Fermé en 1794, le collège reparut en 1798 sous le nom d'École centrale du département de Jemappes, pour faire place en 1805, à l'École secondaire communale, puis au Collège de Mons, créé en 1812 sous le régime impérial. Ce collège réorganisé en 1818, par le

gouvernement des Pays-Bas, fut de nouveau administré directement par l'autorité communale à partir de 1830, jusqu'à sa transformation en établissement de l'Etat en 1850, date à laquelle il devint l'Athénée royal dont le préfet actuel est M. B. lui-même.

A chacune de ces périodes de l'histoire de l'établissement correspond un chapitre fort documenté sur les lois organisatrices de l'enseignement, les règlements particuliers du collège de Mons, son programme, ses méthodes, les récompenses accordées aux élèves, les professeurs qui y ont enseigné, les élèves qui l'ont illustré et les raisons politiques ou autres qui amenèrent sa transformation.

Le mérite du travail de M. B. est très grand. La partie historique est traitée de façon remarquable; tous les documents d'archives, relatifs au collège, ont été lus et utilisés; toutes les publications qui ont paru sur les établissements du même genre ont été compulsées et mises à profit. Et que dire des paragraphes intitulés programmes et méthodes? Un homme d'enseignement était seul à même de les écrire et de mettre en pleine lumière les caractéristiques qui différencient les divers programmes et les progrès qu'affirment les méthodes successives. Il est à souhaiter que nos autres établissements d'instruction trouvent leur historien, aussi prévenu des choses du passé et aussi soucieux de leur renom.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a été, certes, fort heureusement inspirée en accueillant le travail de M. B., qui constitue la matière des 63<sup>e</sup> (en totalité) et 64<sup>e</sup> (en partie) volumes de ses Mémoires et publications.

A. CARLOT.

o o o

Dans son récent livre *Les origines de l'Influence française en Allemagne*, M. REYNAUD, professeur à l'Université de Poitiers, s'exprime ainsi (p. 482-3):

**Trois Wallons illustres.** — «Autour des souverains [allemands], on trouve, à toutes les époques, des personnages influents d'origine française, venus des provinces annexées, ou attirés par les reines étrangères. Nous avons déjà signalé l'Auvergnat Gerbert, sous le règne des trois Othons. A côté de lui, le Wallon Rather joua également un rôle considérable. Elevé au monastère de Lobbes dans le Hainaut, successivement évêque de Vérone, précepteur en France, évêque de Liège et Abbé d'Aulne, dans son pays natal, il eut une vie des plus agitées. L'art d'évoluer au milieu des hommes et de les manier ne semble pas lui avoir appartenu au même degré qu'à son célèbre contemporain. En revanche, il posséda une érudition peut-être égale à la sienne. En 952, il se rendit à la cour d'Othon I<sup>er</sup>, qui commençait à devenir le centre de ralliement des savants de tout l'Occident, et sut obtenir de ce monarque, au bout d'un an, l'évêché de Liège. Son influence, nulle dans le domaine de la politique, fut considérable dans les lettres latines. Il est, en effet, l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'un caractère très personnel. C'est le seul théologien de l'époque othonienne... Un autre grand réfor-

mateur, le Wallon Poppon de Stavelot, favori de l'impératrice Gisèle, tint une place considérable en Allemagne, sous le règne de Conrad II... Poppon rendit à ce monarque l'immense service de lui gagner l'alliance du roi de France, Henri I<sup>er</sup>, à un moment critique, et c'est en grande partie grâce à lui que Conrad put triompher d'Eudes de Champagne et acquérir la Bourgogne. Large d'esprit, il sut résister aux suggestions des Clunisiens ardents comme Siegfried de Gorse, qui voulaient empêcher le mariage du jeune Henri, le futur Henri III, avec Agnès d'Aquitaine. Nous le retrouverons à l'œuvre lorsqu'il s'agira de faire pénétrer en Allemagne, les innovations réalisées par l'architecture romane française... Le troisième des Conrad fut placé sur le trône par le Wallon Adalbéron de Montreuil, évêque de Trèves, malgré l'opposition de la famille des Welf; les Hohenstaufen lui doivent donc leur avènement au pouvoir. Cet Adalbéron, qui était un ami de St-Bernard et un partisan de la Croisade, est un des personnages les plus en vue de l'Allemagne au début du XII<sup>e</sup> siècle. Il fit de l'archevêché de Trèves un véritable foyer de civilisation française. Autour de lui, il n'y avait que des gens de notre nation. Son écolâtre était un Français. Lui-même, éloquent dans sa langue maternelle, comme en témoigne Suger, qui le vit en France, où il conduisait une ambassade, savait assez mal l'allemand. Il contribua, pour une bonne part, à répandre en Allemagne les poèmes français relatifs à l'Orient, soit par pur amour des lettres de son pays, soit, ce qui est plus probable, pour gagner les nobles à l'idée de la Croisade ou servir les intérêts de sa ville épiscopale. C'est à son initiative qu'il faut attribuer la composition, d'après un original français perdu, de l'*Orendel*, où était racontée d'une façon romanesque, l'acquisition de la Sainte Tunique, orgueil de l'église de Trèves. Par là, ce Français mérite d'être cité au premier rang parmi les hommes qui provoquèrent la renaissance de la poésie nationale allemande au XII<sup>e</sup> siècle.

M. W.

## BULLETINS ET ANNALES

**Congrès International des Amitiés françaises** (21 sept.-27 sept. 1911).

Compte rendu et travaux. In-8<sup>o</sup> de 341 p. Mons, Libert. Prix: 5 francs.

Le Congrès international des *Amitiés françaises* qui eut lieu à Mons, du 21 au 27 septembre 1911, fut à tel point réussi qu'on a pu proposer comme modèles, aux congrès à venir, l'ampleur de ses discussions, la netteté de ses vues et l'esprit de méthode.

Un copieux volume, publié depuis quelques temps déjà par les soins de l'actif secrétaire des *Amitiés françaises* de Mons, M. Alph. LAM-BILLIOTTE, conserve le précieux souvenir de ses travaux. Il s'ouvre sur une préface de M. Léon SOUGUENET, destinée à rappeler les premiers détails de la conception et de l'organisation de cette assemblée. Suivent les nomenclatures des membres du Comité de

Patronage, adhérents au congrès, membres du Comité organisateur, journaux représentés. On peut lire, ensuite, les beaux discours d'ouverture de MM. François ANDRÉ et Louis DUMONT-WILDEN: le premier mit en lumière le sentiment d'attachement à la France qui est au cœur de chacun de nous et en analysa les raisons profondes; le second précisa la situation actuelle de la langue française, son rôle universel et souligna la nécessité de la défendre et de la propager.

Viennent les résumés des travaux spéciaux des sections: section des Marches de l'Est; section de la Culture française à l'étranger; section franco-wallonne; section économique; section des Amitiés françaises. Ces travaux furent sanctionnés à la séance de clôture, par le vote d'une série de vœux. Il restait à dégager l'esprit général des débats: c'est ce que fit parfaitement M. François ANDRÉ.

La matière principale de l'ouvrage dont nous parlons est constituée par la publication des rapports présentés. Ils sont au nombre de trente neuf, d'une inégale valeur, sans doute, mais tous intéressants, à des points de vue divers. Nous sommes bien forcés à signaler, sans plus, ceux qui ne se rattachent pas directement aux idées de *Wallonia* et à insister seulement sur les travaux qui nous concernent spécialement.

1°) *La Culture française en Pologne*, par M. Léon BERNARDIN.

2°) *La frontière linguistique en Alsace Lorraine*, par M. René HENRY.

3°) *Une œuvre française: l'Union pour la vérité et les entretiens de Pouligny*, par M. Léon JOUREZ.

4°) *Les Français dans les vallées vaudoises du Piémont*, par M. J. ALLA.

5°) *Le rôle de l'échange international des élèves dans le développement des Amitiés françaises*, par M. Germain PATUREL.

6°) *Le faux Art dramatique français à l'étranger*, par M. Paul FLAT.

7°) *La défense de la Culture française dans le Grand Duché de Luxembourg*, par M. Joseph HANSEN: Dans le Luxembourg se produit un phénomène curieux de superposition linguistique. Tandis que le français, langue officielle et fort cultivée dans l'enseignement moyen, est beaucoup parlé, les relations économiques, et notamment l'Union douanière, insinuent de plus en plus la langue allemande dans les conversations: cependant, un véritable sentiment de germanophobie se révèle chez les habitants. Aussi est-il urgent d'apporter une aide aux œuvres qui, telle l'*Alliance française*, tendent à maintenir les droits et propager les vertus de la culture latine en terre luxembourgeoise.

8°) *Parle ta langue*, par Gustave CASY. M. Casy reprend l'expression flamingante: Parle ta langue! pour montrer combien les Wallons, par l'histoire et par l'âme, sont des Français de Belgique.

9°) *La vieille chanson française*, par M. F. ANDRÉ.

10°) *Cent dix-neuf jours après la bataille de Jemappes*, par Edmond DUESBERG.

11°) *Les lois françaises et les lois belges sur l'assistance publique*, par Paul HEUPGEN.

12°) *Le Conflit des Races en Belgique*, par JENNISSIN. Mise à jour, selon l'expression de l'auteur, des faits qui attestent le dissentiment wallon-flamand, entre 1908, date du Congrès d'Arlon et 1911, date du Congrès de Mons. Le grand fait, ce fut la flamandisation de l'Université de Gand, mise au premier plan par le serment de MM. Van Cauwelaert, Huysmans et Franck, au meeting d'Anvers, en 1910. Mais à côté de cela, que de petits faits: M. Jennissen les dénombre. Une réaction vive s'est organisée en 1910: à la conférence du jeune Barreau de Bruxelles; Jules Destrée, reprenant le cri du sénateur Dupont, la formulait définitivement: Séparation administrative. M. Jennissen insiste à son sujet.

13°) *La Propagande en chantant*, par JENNISSIN.

14°) *Le Français à Vienne*, par le Lieutenant F. DE METZ-NOBLAT.

15°) *Petites ignorances franco-belges et remèdes*, par Léon SOUGUENET. Il y a d'abord l'ignorance française de notre véritable géographie et du sens des mots: Flandre et Wallonie. Mettre en garde nos hôtes du sud contre le parti-pris du «parler belge», tel est le remède. Il y a ensuite l'ignorance belge de la véritable France: nous ne connaissons guère de la France que Paris; nous ne lisons de journaux français que parisiens; nous ne soupçonnons rien du pays que nous traversons quand nous allons à Paris, but unique de nos exodes en France. Le remède, qu'en bon voyageur, nous indique M. Souguenet, c'est de scinder nos voyages à Paris et d'aller vers le cœur de la France, par St-Quentin, Noyon ou Compiègne!

16°) *La France et la Conquête de l'air*, par André-Henry COUANNIER.

17°) *Pour la résurrection du latin...*, par Emile HINZELIN.

18°) *Un projet d'organe flamand des Amitiés françaises*, par Gérard HARRY. Pour défendre la culture française en Flandre, M. Harry croit que le meilleur moyen est de cesser d'y parler le français.

19°) *Le Dictionnaire général de la langue wallonne*, par Olympe GILBART. M. Gilbert élucide pour le public international des Amitiés françaises l'intérêt de l'œuvre scientifique entreprise par la Société de Littérature wallonne: il aborde successivement le problème aux points de vue patriotique et philologique, et termine en formulant le vœu de voir le Gouvernement, les provinces et les communes wallonnes favoriser par leurs subventions l'élaboration et la publication du Dictionnaire général de la langue wallonne.

20°) *La Musique en Wallonie*, par M. René LYR. Dufay, Josquin des Prés, Roland de Lattre, Grétry, tels sont les noms célèbres du passé de notre musique wallonne. M. René Lyr, considérant les contemporains, remarque que des caractères très nets les distinguent des Flamands et, notamment, le choix de leurs maîtres. Tandis que l'influence de Wagner est manifeste chez les musiciens du Nord, c'est à Franck et à Debussy, nettement français, que les nôtres demandent les leçons de leur art.

21°) *La haine de l'ennemi héréditaire en août 1870*, par Paul-Albert HELMER.

22°) *L'amitié franco-croate*, par Maurice TOUSSAINT.

23°) *Germaines, Gaulois et civilisation latine*, par Ch. GAILLY DE TAURINES.

24°) *Les Amitiés françaises*, par Pascal BONNETI.

25°) *La culture française en Flandre*, par DUMONT-WILDEN. La Flandre n'est pas, au dire du rapporteur, une sorte d'avant garde de la culture allemande. Après la crise du pangermanisme romantique, les flamingants cherchèrent surtout à constituer une culture particulariste. C'est là une grave erreur: la Flandre, fut, dans les arts, les lettres et l'histoire, mêlée à la France; la soustraire à l'influence romane serait lui faire le plus grand tort. Aussi, l'effort des Amitiés françaises, doit-il surtout se porter dans les provinces du Nord.

26°) *La culture française dans le Limbourg*, par Frans OLYFF. Le Limbourg partage la situation générale de la Flandre: la haute culture y est française. Elle présente une particularité: c'est qu'elle englobe, en régime flamand, les communes de l'ancien comté de Looz, purement liégeois. De nombreuses sociétés d'agrément, de science ou de littérature, propagent la culture française et les excitations flamingantes n'ont guère trouvé d'écho dans la province.

27°) *La question des langues et l'Université flamande*, par M. DE MIOMANDRE. La question flamande remet en jeu la notion de patrie; elle tend à affirmer une patrie nouvelle, ou à la reconstituer par la langue; elle prétend faire croire que la situation déplorable dans laquelle se trouvent les Flandres, tant au point de vue matériel qu'intellectuel, provient de la submersion de la langue flamande par la langue française. M. de Miomandre réfute cet argument: il trouve les causes véritables du retard subi, dans les perturbations causées dans l'industrie lainière notamment, par la décadence des grands ports, par le machinisme et par les disettes de 1846 et 1847. Le relèvement de la Flandre viendra également des situations économiques nouvelles créées par la grande industrie et l'exploitation du charbon en Campine. Entrant plus en avant dans la question flamingante, M. de Miomandre étudie ses prétentions à rendre la langue du peuple obligatoire; il les trouve vexatoires pour la bourgeoisie des Flandres, francisée depuis six siècles, et inutile pour le peuple, puisque de l'aveu de M. Max Rooses lui-même, il communique sans difficulté avec les classes dirigeantes. Il dénonce aussi l'erreur qui prétend accréditer que la langue flamande est la langue maternelle de tous les Flamands. Le rapporteur expose ensuite dans toute sa redoutable ampleur, le programme du parti flamingant qui prétend, en matière d'enseignement, d'administration, de mines, de justice, d'armée et garde civique, de marine, de consulat, extirper tout le français de Flandre, chasser les Wallons des provinces du Nord, et réaliser, en fait, cette séparation administrative dont on nous a tant reproché d'avoir parlé naguère! La plus violente expression de leurs volontés en matière pédagogique est la Flamandisation de l'Université de Gand: M. de Miomandre en indique les dangereuses conséquences: créant des parlementaires et des ministres attachés d'une façon intransigeante à la langue flamande, il nous acculerait au dédoublement des Chambres et du Gouvernement! Au programme flamingant, M. de

Miomandre oppose celui de la liberté des langues et du choix de l'école par le père de famille. Cet exposé, infiniment intéressant, résume d'une façon nette et complète l'argumentation captieuse des flamingants; on y recourra comme à un excellent document, — sans oublier pourtant la vaste enquête que *Wallonia* a publiée à ce sujet, il y a deux ans.

28°) *Le Français dans l'île Maurice*, par Léoville L'HOMME.

29°) *De la Wallonie à la Bourgogne*, par Ernest CHAMPEAUX. Malgré les différences extérieures (Bourgogne romanisée et centralisatrice; Hainaut barbare et particulariste; bourguignon, cerveau fait d'équilibre et de précision, manifesté dans l'érudition et l'éloquence, hennuyer, esprit pratique, enclin cependant aux charmes de la musique et des pensées émues), il y eut des contacts entre les Wallons et les Bourguignons: faut-il rappeler le polyptique de Roger à Beaune, les plans de Jean de Marville, pour le puits de Moïse? Rien ne serait plus utile, pour les deux vieilles provinces que de se pénétrer davantage et de communiquer l'une avec l'autre.

30°) *L'Art franco-wallon*, par J.-M. RAULIN. Dans un rapport tout imprégné de l'esprit de Courajod, l'auteur refait l'histoire de nos apports dans l'art français.

31°) *Aperçu des relations économiques franco-belges*, par G. JANSON. Le bassin métallurgique de Charleroi fournit à l'industrie française si florissante dans le département du Nord, la plus grande partie de ses matériaux de construction; les vins français ont chez nous leurs meilleurs clients; «l'article de Paris» possède en Belgique d'excellents débouchés, etc.; il serait donc souhaitable qu'une convention douanière nette et définitive, basée sur un large libre échange vint mettre un terme au vexant régime de représailles qui règne depuis trop longtemps dans nos relations économiques avec la France.

32°) *Le pangermanisme et ses méthodes*, par René LAURET.

33°) *La région lorraine*, par René D'AVRIL.

34°) *La duperie du bilinguisme égalitaire*, par Louis DUFRANE. M. Dufrane signale par des exemples, pris sur le vif, l'erreur de la conception gouvernementale de l'égalité des langues.

35°) *Respectez-le, c'est un Wallon!* par Georges DUCROCQ. Le directeur des «*Marches de l'Est*», insiste sur les caractères originaux de la race wallonne et sur les identités qui nous relient à la Lorraine et l'Alsace, avec lesquelles nous réalismes jadis, d'ailleurs, le beau rêve politique de la Lotharingie.

36°) *Un plan de résistance antiflamingante*, exposé des travaux accomplis par la ligue nationale pour la défense de la langue française.

37°) *Le réveil de la Lorraine annexée*, par Edouard GERARDIN.

38°) *La «Feuille littéraire» et l'idée française*, par Gustave L'USS AMORÉ.

39°) *La Littérature française en Louisiane*, par William BAER.

Tel est le résumé de ces nombreux et intéressants travaux. Beaucoup d'entre eux mériteraient une étude spéciale que nous ne pouvons malheureusement songer à entreprendre. Quelques-uns, bien



qu'écrits depuis deux ans à peine, et publiés avec un retard bien explicable sont déjà comme démodés et devraient être remis à jour. Félicitons-nous que parmi ces derniers se trouvent précisément ceux qui traitent spécialement de l'idée wallonne. Tant de choses se sont passées, en ce domaine, depuis deux ans! Tant de convictions, alors utopiques sont devenues de toutes proches réalités! Ceci, d'ailleurs, ne ternit en rien l'intérêt du recueil dont nous avons parlé; au contraire, nous pouvons d'après ce point de repère mesurer le chemin parcouru. En outre, est-il chose plus actuelle que cette belle fraternisation d'hommes séparés ailleurs par la nationalité ou la politique, dans la défense et l'éloge d'une culture aussi radieuse que la culture française? C'est à la lumière de cette culture que nous continuerons une œuvre si bien commencée et dont le recueil des *Amitiés françaises* est parmi les plus précieuses annales.

R. DUPIERREUX.

**Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXXI.** — In-8°, LXXIV + 300 p. et 2 pl

Ce volume constitue le tome I<sup>er</sup> des *Chartes du prieuré d'Oignies de l'ordre de Saint-Augustin*, publiées par M. E. PONCELET. Il contient l'édition de 288 chartes de 1198 à 1296.

Le fonds du prieuré d'Oignies est un des plus importants du riche dépôt de Mons; il renferme un assez grand nombre de registres, un cartulaire et plusieurs cartons de documents sur parchemin, relatifs surtout aux biens et aux rentes donnés au prieuré durant le XIII<sup>e</sup> siècle, dans la partie ouest du Namurois particulièrement. Nous n'insisterons pas sur la méthode excellente employée par l'éditeur: c'est celle qui est en usage maintenant dans toutes les publications scientifiques de ce genre: l'éditeur mentionne même les analyses des actes publics, relatifs au prieuré d'Oignies, ainsi que celles des documents disparus, mais dont la trace a été conservée dans un inventaire.

M. Poncelet a fait précéder son recueil de chartes d'une introduction où il étudie quelques points de l'histoire du prieuré d'Oignies. Après l'histoire de la fondation, vers 1187, — et je signale à ce sujet la discussion soulevée par l'authenticité d'un acte du chapitre de Fosses, de 1192, — l'érudit archiviste décrit le développement, durant le XIII<sup>e</sup> siècle, du prieuré, où furent admis Jacques de Vitry et Jean de Nivelles, l'état des bâtiments au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le monastère fut complètement transformé, les immunités et les privilèges, les statuts qui furent établis à diverses époques, au XIII<sup>e</sup>, au XV<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, l'influence des théories jansénistes, répandue dans le prieuré par un prêtre liégeois Antoine Germeau, la bibliothèque du monastère, et la réforme de l'abbaye de Saint-Médard à Tournai, confiée aux religieux d'Oignies en 1779. Quatre ans plus tard, Joseph II supprimait le prieuré d'Oignies, mais cette décision ne fut pas exécutée; à ce même moment, c'est à des religieux d'Oignies que l'on confiait l'administration du collège des humanités établi à Namur après la suppression des Jésuites de 1773;

ils y restèrent jusqu'à l'arrivée des Français, dont les décrets de confiscation et d'abolition leur furent appliqués en 1796.

Dans un quatrième chapitre, M. Poncelet étudie l'organisation des établissements religieux dépendant du monastère d'Oignies: le rectorat de Vichenet, cédé au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les paroisses d'Oignies, Aiseau, le Roux, Moignelée, Wanfercée, Tamines, Rhisnes, le refuge de Liège et l'hôpital de Menonry. Après un court chapitre contenant l'énumération des biens et des rentes du prieuré, M. Poncelet consacre quelques pages à une étude bien intéressante sur les conflits territoriaux qui éclatèrent entre le Comte de Namur et le duc de Brabant, pendant le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, à l'occasion des villages d'Oignies et d'Aiseau qui restèrent en fin de compte la propriété du duc.

L'introduction des chartes du prieuré d'Oignies ne pouvait passer sous silence les deux grands noms attachés à cette maison: la bienheureuse Marie d'Oignies et l'illustre frère Hugo: aussi, avec raison, M. Poncelet s'occupe du béguinage qui s'établit à Oignies avec la mère des fondateurs du prieuré et y subsista jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle; il donne quelques notes sur le sarcophage de la bienheureuse Marie, sarcophage qui est conservé au Musée archéologique de Namur.

De même, M. Poncelet est parvenu à ajouter un numéro à la série des œuvres du grand artiste Hugo d'Oignies, c'est le sceau primitif du prieuré, dont une reproduction est annexée à ce travail.

Cette introduction, dont certains chapitres auraient mérité d'être développés, se termine par la liste chronologique des prieurs.

En somme, la publication qui nous occupe, constitue une œuvre digne des travaux publiés antérieurement par le savant archiviste de Mons.

DD. BROUWERS.

**Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome XLI.** Mons, Duquesne. — In-8° de XXV-263 pages.

(P. 1 à 88.) F. DE LALIEUX DE LA ROCQ: *Épitaphier et épigraphier d'Arquennes*. Recueil de 123 inscriptions auquel l'auteur a joint la reproduction de 22 armoiries qui accompagnaient les épitaphes et onze tableaux généalogiques des familles qui ont joué un rôle dans le village d'Arquennes. Ce travail, très consciencieusement présenté et soigneusement annoté se termine par une table très complète des noms de personnes repris dans l'épitaphier, l'épigraphier et les généalogies.

(P. 91 à 95.) J. DEWERT: *Une hachette de bronze trouvée à Brugellette*. Description d'un outil de l'âge du bronze qui a laissé fort peu de traces dans le Hainaut.

(P. 97 à 107.) G. DECAMPS: *A propos du peintre montois Nicolas de Neufchâtel, dit Lucidel*. L'exposition des arts anciens du Hainaut qui eut lieu en 1911 à Charleroi, a attiré à nouveau l'attention sur cet artiste que tous ses biographes font naître à Mons. M. Decamps a établi minutieusement la filiation des Neufchâteau qui ont habité

Mons de 1445 à 1558 et émet une nouvelle hypothèse sur l'identification de l'un d'eux avec le célèbre peintre.

(P. 109 à 116.) G. DECAMPS: *Les Bohémiens ou Egyptiens du Hainaut*. Courte notice sur les séjours que firent ces troupes de nomades à Tournai et à Mons, au XV<sup>e</sup> siècle.

(P. 117 à 132.) J. DECAMPS: *La Seigneurie ou Tenance des Sars-le-Comte, à Mons*. Contribution à l'histoire des juridictions foncières qui se partageaient le territoire de la ville de Mons aux siècles passés.

(P. 133 à 156.) J. DECAMPS: *La maladie contagieuse de 1400-1401, à Mons et dans le Hainaut*. L'auteur a condensé toutes les notes qu'il a recueillies dans les documents d'archives, sur la peste de 1400, qui fit de nombreuses victimes à Tournai, à Mons et dans d'autres localités du Hainaut: l'épidémie fut transmise par les pèlerins qui s'étaient rendus à Rome pour le jubilé séculaire et avaient été au contact d'Orientaux.

(P. 157 à 171.) A. DE BEHAULT DE DORNON: Du «*Kuunre*» en Frise, en 1396. Notes sur les chevaliers qui prirent part à la guerre de Frise de 1396; au nombre de ces chevaliers, figuraient de très nombreux Hemuyers.

(P. 173 à 263.) A. GOSSERIES: *Monographie de Luttre*. M. Gosseries, qui excelle à publier un document du 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> ou 18<sup>e</sup> siècle, et à l'entourer de commentaires des plus intéressants, écrit depuis quelques années des monographies de communes toutes calquées sur le même plan, qui se composent de plusieurs dissertations du genre de celles qu'il aime à publier sur des sujets particuliers: d'où, certains points parfaitement mis en lumière et d'autres à peine ébauchés. Après quelques mots sur le nom de Luttre, sur l'étendue du village, la topographie du sol, l'hydrographie, on trouve une liste de lieux dits, quelques données sur la population, au 18<sup>e</sup> et surtout au 19<sup>e</sup> siècle, et des pages intéressantes sur les biens communaux et les impositions payées par cette terre franche située en Brabant. Suivent des notes sur les voies de communication, puis un dénombrement de la terre de Luttre présenté en 1495 à la cour féodale de Brabant, un extrait du compte de la seigneurie pour 1738 et la déclaration des arrière-fiefs tenus du seigneur comte d'Halmal en 1753. La succession des seigneurs de Luttre (pages 221 à 233) est certainement ce qu'il y a de plus complet en cette étude: les familles de Rèves, de Montenaeken, de Rubempré de Succe, de Rubempré de Renesse, van Ophem, de Villegas, d'Halmale et de Vischer possédèrent successivement la terre de Luttre du 13<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle. Le chapitre relatif au culte met en lumière les démêlés de la communauté avec l'abbaye du Parc qui détenait la dime, au sujet de l'entretien d'un vicaire à Luttre, dépendance de la paroisse de Pont à Celles. Les dix dernières pages sont consacrées à l'organisation communale, à la cour de justice, aux listes de baillis, mayeurs, échevins, et à de courtes notes sur la bienfaisance et l'instruction publiques.

A. CARLOT.

Bulletin de la Commission royale d'histoire. Tome LXXXII, 2<sup>e</sup> bulletin

Pages 209-294. Em. Fairon, *Notes pour un cartulaire de la Cité de Liège*. — Les érudits avaient toujours déploré amèrement la perte presque totale des archives de la Cité de Liège: parmi les grandes communes belges, celle-ci était, en effet, la seule, qui, par un malencontreux effet de circonstances multiples, ne pouvait offrir aux historiens que «des lambeaux fort rares et fort dispersés des reliques» de son glorieux passé. On savait par les travaux de MM. St. Bormans et Th. Gobert, quelle avait été l'odyssée lamentable de nos riches archives et il semblait que l'on n'avait plus qu'à s'incliner devant l'irréparable. C'est donc avec un étonnement heureux que l'on apprit que M. Fairon, l'actif et si érudit conservateur-adjoint du dépôt des archives de l'Etat à Liège, venait de découvrir un important ensemble de documents, lesquels allaient grossir sérieusement le nombre de ceux — trop peu nombreux, hélas! — qui pouvaient aider jusqu'ici à la connaissance de l'évolution des institutions liégeoises.

Il a mis au jour une série de pièces que l'on croyait anéanties ou qui relèvent la trace de registres et papiers dont on déplore encore aujourd'hui la disparition.

C'est le fonds judiciaire — peu fouillé jusqu'ici — de la Chambre impériale de Wetzlar, qui en a fourni le plus gros contingent. La trouvaille, due à la sagacité du savant, consiste en une collection de six volumes in-4<sup>o</sup>, retrouvés dans les archives de cette chambre, et donnant la transcription latine de 552 documents, inventoriés presque tous dans une consultation juridique, le *Consilium juris*, rédigé, en 1622, par Bartholet, à l'occasion du procès soutenu par la Cité de Liège contre le prince-évêque, en vue d'obtenir le droit de se proclamer ville autonome et impériale, c'est à dire soustraite à l'obédience de son souverain traditionnel. Ces démarches se prolongèrent pendant près d'un siècle, et ne cessèrent qu'avec la victoire de Maximilien-Henri de Bavière et son trop fameux règlement de 1684.

Quand, en présence d'un commissaire impérial, des délégués du conseil privé du prince et de ceux du chapitre, on procéda à l'ouverture des coffres de la Ville, enfermant les archives de la Cité, et ce pour y trouver les pièces que celle-ci voulait produire à l'appui de ses prétentions, on enleva du second coffre 14 registres aux recès (décrets) communaux: M. Fairon nous en dresse le catalogue. La plupart étaient restés inédits. La découverte en est donc, encore ici, de première importance.

Ce n'est pas tout, cependant. La Cité avait engagé contre le prince et son chapitre, un procès au sujet de la possession des clefs magistrales. Elle fit, à cette occasion, porter à la *Violette* les deux coffres d'archives, qui, selon la coutume étaient déposés à la sacristie de Saint-Jacques, et elle les y laissa jusqu'en 1653. A cette date, elle leur fit réintégrer leur local habituel, mais elle avait eu soin de faire dresser, par scrupule d'honnêteté, un inventaire des actes qui s'y trouvaient contenus. Cet inventaire fort connu de nos histo-